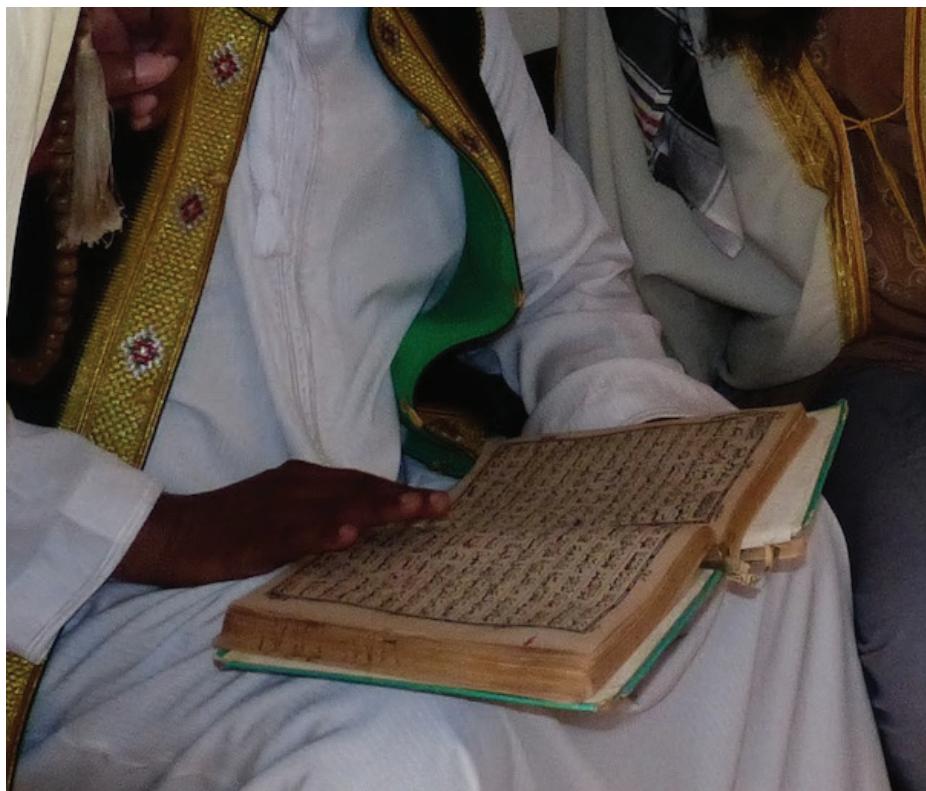


L'Aïd El-Kebir, la plus grande fête musulmane

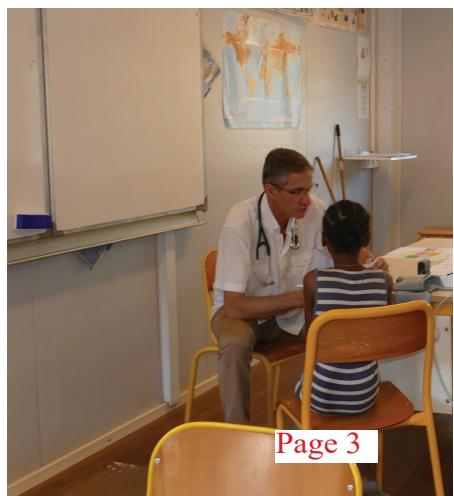


Les musulmans du monde entier célèbrent l'Aïd El-Kébir ce jeudi 24 septembre 2015 (année 1436 du calendrier musulman) et les jours suivants. Certains sont partis à La Mecque et reviendront Hajj, d'autres se préparent à une journée spéciale. Qu'ils nous font partager.

Page 2

Santé

Des médecins réunionnais auscultent nos scolaires



Justice

La «Roussette» de retour à la barre



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Religion

L'Aïd El-Kebir, la plus grande fête musulmane



Le Grand Cadi de Mayotte

Les musulmans du monde entier célèbrent l'Aïd El-Kébir ce jeudi 24 septembre 2015 (année 1436 du calendrier musulman) et les jours suivants. Certains sont partis à La Mecque et reviendront Hajj, d'autres se préparent à une journée spéciale. Qu'ils nous font partager.

Bien que l'Aïd El-Fitr, fêté à la fin du Ramadan, est beaucoup plus renommé à Mayotte, l'Aïd el-Kebir ou Aïd El-Adha est, dans sa traduction littérale, la plus grande fête musulmane. C'est d'ailleurs un des quatre jours fériés, chômés et payés à Mayotte. Mais elle est surtout commune aux trois religions monothéistes, juive, chrétienne et donc musulmane.

Il est l'expression de la foi de l'homme en Dieu : Abraham

s'apprêtant à sacrifier son fils Ismaël (Isaac pour les juifs et les chrétiens), l'ange Gabriel substitua un mouton (ou un bœuf) à l'enfant. Cette fête marque l'aboutissement du pèlerinage à La Mecque. C'est aussi le jour où les pèlerins accomplissent le plus de rites (la Lapidation des stèles de Aqaba, la marche d'Hagar, le rasage de la tête pour les hommes et le tour de la Kaaba à la Mecque).

Ceux qui n'ont pas eu la chance de pouvoir suivre le Hajj, ce cinquième pilier de l'islam, fêtent aussi l'Aïd. La journée de tout bon croyant commence avec la prière de 4 heures, « suivie ce jour-là de la prière de l'Aïd », nous explique un fidèle. De retour chez lui, la famille part visiter les proches parents. «Nous partageons dans chaque foyer des gâteaux et su-

creries que l'on peut également s'offrir».

Si la viande fraîche est au centre du repas, il ne s'agit pas forcément de l'agneau sacrificiel : «Nous mangeons aussi du zébu, si l'un d'entre eux est tué à proximité. Mais les normes étant passées par là, c'est de plus en plus difficile d'en trouver.» La moitié doit être distribuée aux pauvres. Les repas seront ainsi partagés pendant 3 jours.

De mon temps...

Direction le ou les cimetières ensuite, «ça peut être celui de sa famille, mais pas forcément.» Puis, c'est la famille plus éloignée qui est visitée, avec là encore, une profusion de desserts.

«Ce qui marque quand on est gamin, c'est la liberté. D'abord, on est tout fier de montrer ses vêtements neufs, mais on nous laisse libre d'aller ou on veut. Certains prennent la barge pour la première fois, accompagnés d'une grande sœur.»

Notre croyant évoque avec un brin de nostalgie, les temps anciens, «quand on allait voir les vieux sages, à l'écoute d'une anecdote, d'un proverbe qui vous guide dans la vie».

Et lorsque les pèlerins rentrent de La Mecque, c'est à nouveau la fête, leurs voitures sont décorées avec luxe de couleurs et de guirlandes : «Nous allons les visiter au tour d'un grand repas, ils rapportent beaucoup de souvenirs pour toute la famille.»

Alors, Aïd Moubârak à tous !

Anne Perzo-Lafond

Santé

Des médecins réunionnais auscultent nos scolaires



« Nous avons l'impression d'être utiles! », résume sobrement Thierry Goupil

Leur arrivée a été annoncée aux élèves du collège K1 qui attendent les médecins avec leur feuille de questionnaire médical à la main: c'est la pratique scolaire du sport qui est en jeu, voir plus, mais aussi un travail de prévention médicale. Des maladies chroniques ont ainsi été diagnostiquées.

Pour pouvoir pratiquer un sport, que ce soit en club ou en milieu scolaire avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), la présentation du certificat médical est obligatoire. Une démarche que la plupart des familles démunies de Mayotte ne peuvent se permettre. Et pourtant, les talents ne demandent qu'à éclore chez nos jeunes sportifs.

En partenariat avec le vice-rectorat, l'UNSS et la Mutuelle gé-

nérale de l'Education nationale (MGEN), une équipe de médecins auront ausculté environ 2.000 scolaires de Mayotte. En deux temps : « sur les onze collèges ciblés, une première vague a été vue au sud en juin, et Bandrélé, Dembéri, K1, Doujani, Koungou et le nouvel établissement de Majicavo sont visités cette semaine », explique Thierry Mesas, directeur de la MGEN Mayotte. Qui précise que la commune de Koungou a déjà initié ce travail avec un médecin de l'île.

C'est la première année qu'une telle opération est menée. « Nous permettons d'un côté à des élèves de s'inscrire à une activité sportive dans le cadre scolaire, mais aussi de pallier au manque de médecins scolaires », indique Jacques Courty, principal adjoint du collège K1. « Une situation de

désert médical », rappelée par le vice-rectorat qui souligne en outre les bienfaits d'une pratique sportive sur la santé.

7% de troubles de la vision

En l'absence de ressources sur place, « impossible de faire venir des généralistes locaux, trop pris », glisse Noureddine Rokia, président de la MGEN, ce sont des médecins Réunionnais qui se sont déplacés, Eric Le Bouvier et Thierry Goupil. Ce dernier, médecin généraliste libéral dont le cabinet est à Saint Paul, a été obligé de prendre un remplacement pour cette semaine mahoraise.

Il voit cent élèves par jour, en ayant pris connaissance auparavant d'un questionnaire dûment rempli par l'infirmière scolaire et le professeur d'Education physique et sportive. Et une action de prévention qui porte ses fruits : « 7% de nos petits patients d'un jour présentent des troubles de la vision », avec une remontée vers l'infirmière scolaire chargée de contacter la famille. La MGEN devrait d'ailleurs lancer d'ici la fin de l'année une opération d'appareillage de ces élèves.

Un enfant opéré à La Réunion

Plus grave, « nous avons détecté 5% de maladies chroniques, pour moitié des cardiopathie, pour l'autre des enfants atteints d'asthme, et quelques cas d'obésité prononcée. » Un enfant dépisté en juin pour un problème cardiaque a d'ailleurs été opéré depuis à La Réunion.

Ce qui renvoie au quotidien des infirmières scolaires, « qui font du dépistage, mais souvent sans suivi

faute de médecin scolaire ». Selon la MGEN, deux médecins scolaires seraient attendus à Mayotte. Information non confirmée par le vice-rectorat.

« C'était bizarre, gonflé sur mon bras », Samrat sort de la prise de tension. Elle veut faire du basket, mais surtout de la danse, « pas classique, qui bouge, du fitness ! Mais je suis trop timide... » Ses copines veulent toutes embrayer dans une activité danse une fois le sésame médical obtenu, alors que Samir rêve de foot...

Le médecin lui, rêve de consultations renouvelées dès la 6ème, « ce qui permettrait un suivi sur les 4 ans de collège par l'infirmière scolaire. »

Anne Perzo-Lafond

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.

Justice

La «Roussette» de retour à la barre

CARNET DE JUSTICE DU JDM. Certes, la «Roussette» ne vole plus... Mais ça ne l'empêche de répondre de nouveaux cambriolages. Cet homme, un prédateur de la nuit, a été condamné le 27 mai dernier à 4 ans de prison dont 3 ans ferme pour neuf cambriolages. A Bandrélé le 6 décembre 2014, puis à Mamoudzou du 9 février au 18 mai 2015, il avait opéré toujours de la même façon : Il cassait ou descellait des nacos (fenêtres à lamelles) ou il découpaient des grilles de protection des maisons ou des appartements, en évitant de se faire entendre des occupants plongés dans leur sommeil. Et il repartait ensuite avec un butin souvent conséquent.

Confondu par ses empreintes

Manifestement, tous les cambriolages n'avaient pas été identifiés en temps et en heure pour la dernière audience. Et le voici donc de retour au tribunal pour répondre d'un nouveau cambriolage. Celui-ci a été commis durant la même période, le 16 mai 2015. Même mode opératoire : les nacos ont été démontés avant que le voleur reparte avec des papiers d'identité, une carte bancaire, un ordinateur, un téléphone portable, un sac et des vêtements.

«Ce n'est pas moi qui ait fait ça», affirme à plusieurs reprises le prévenu. Pas de chance, la science est passée par là. Ses em-

preintes ont été identifiées sur les nacos, retrouvés non loin de l'habitation cambriolée. «C'est vrai qu'on m'a jugé sur des faits que j'avais commis mais là, ce n'est pas moi !» répète-t-il... Il finira tout de même par présenter ses excuses et dire ses regrets, reconnaissant donc à demi-mots ce nouveau fait d'armes.

L'homme âgé de 33 ans avait déjà été condamné pour de nombreux vols au début des années 2000. Lors de l'audience du mois de mai, il avait expliqué avoir agi pour «de l'argent, pour faire manger ses enfants», faute de trouver du travail. Après cette condamnation, il était libérable le 25 octobre 2017 et il a obtenu que cette date ne change pas.

Alors que la procureure Prampart avait requis 9 mois de prison, la cour a tranché pour 5 mois d'emprisonnement mais aussi pour une confusion de peine avec les 3 ans qu'il purge déjà. A sa sortie, qui reste donc programmée pour octobre 2017, il sera suivi par un magistrat pour une longue mise à l'épreuve. La «Roussette» est donc repartie pour Majicavo, une nouvelle fois... Aux dernières nouvelles, aucun vol de nuit supplémentaire ne lui est reproché.

RR